

CONDITIONS GENERALES DE VENTE et DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Art 1 Préambule

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La direction de NYMPHEA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

Art 2 Caractéristiques des produits vendus

A. CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE		CARTE DE 10 ENTREES	
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE BIEN-ETRE	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE BIEN-ETRE
Accès libre aux bassins	Accès libre aux bassins et à l'espace bien-être	Accès libre aux bassins	Accès libre aux bassins et à l'espace bien-être
Ticket vendu à l'unité		La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage	
Valable uniquement le jour de l'achat		Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire (au-delà de 15 €) ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.			
Toute sortie du centre aquatique est définitive			

B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE INDIVIDUELLE	PASS 10 SEANCES INDIVIDUELLES	PASS ANNUEL	
Accès aux ACTIVITES : BEBE NAGEUR/ AQUAFITNESS		ECOLE DE NATATION/ECOLE DES MOMS	CARTE BIEN ETRE
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif	Pass nominatif	
valable uniquement le jour de l'achat	Valable 6 mois. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	30 séances de natation à raison d'une séance hebdomadaire de septembre à juin Sur inscription	50 séances à utiliser dans le délai d'un an à compter de la date de souscription Sans inscription préalable. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire (au-delà de 15€) ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances		⇒	Idem + prélèvement automatique

C. CATEGORIE « ABONNEMENTS OCEANE »

OCEANE BASIC	OCEANE ESSENTIAL	OCEANE EXCELLENCE
Trimestriel ou annuel (à compter de la date de souscription) Pas de reconduction tacite Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction		annuel (à compter de la date de souscription) Pas de reconduction tacite. Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction
Accès libre et illimité aux bassins	Accès libre et illimité à l'aquafitness	Accès libre et illimité aux bassins, à l'aquafitness, à l'espace bien être et à 1 séance hebdomadaire d'aquabiking*
Mineurs et majeurs	A partir de 16 ans - accompagné d'une personne majeure	Majeurs
Abonnement nominatif et non cessible		
Son prix est à verser en intégralité lors de l'achat sauf en cas de souscription au prélèvement automatique. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire (au-delà de 15 €) ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.		
Frais de dossier à régler lors de la souscription en cas de paiement par prélèvement automatique pour les paiements en 10 fois		

**Non reportable, non cumulable et non remboursable sous quelque forme que ce soit*

Chacun des produits pourra faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse du NYMPHEA où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif (entrée, pass activités, abonnement OCEANE).

Art 3 Modalités d'achat

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée de NYPHEA par un employé du centre.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée de NYPHEA. La direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Art 4 Prix

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de NYPHEA. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont en T.T.C.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction de NYPHEA et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 1,00 €.

Lors de la 1^{ère} souscription au Pass Ecole de Natation, il est remis gracieusement au titulaire dudit Pass un livret pédagogique. En cas de perte ou de vol de celui-ci, son remplacement sera facturé 5,00 €.

Art 5 Accès à NYPHEA

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Art 6 Sanctions et résiliation-sanction

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire de NYPHEA à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Art 7 Réclamation

Toute réclamation sera adressée à NYPHEA par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à NYPHEA.

Art 8 Sécurité

La vente est interdite à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'un maître-nageur-sauveteur.

Art 9 Clause limitative de responsabilité et certificat médical

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit fournir dans le mois suivant la souscription à une formule d'abonnement un certificat médical datant de moins d'un mois.

A défaut, la Direction de NYPHEA sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Les horaires d'ouverture de NYPHEA ainsi que les horaires des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

Art 10 Non-utilisation

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Art 11 Arrêts techniques et fermetures

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Art 12 Caractère confidentiel des informations nominatives

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction de NYPHEA. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable du client.